

Document d'information tarifaire



Nom du prestataire de compte : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie

Intitulé du compte : Compte de dépôt PARTICULIERS

Date: 1er juin 2025

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le barème tarifaire 2025 -Principales conditions tarifaires aux particuliers en vigueur au 1er juin 2025.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais	
Services de compte généraux		
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS etc.) [Crédit Agricole en Ligne]	Par an	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Par an	Gratuit
Tenue de compte	Par mois	1,20€
	Total des frais annuels	14,40 €
Commission d'intervention	Par opération	. 8 €
	Plafond journalier	8€
	Plafond mensuel	80 €
Paiements (à l'exclusion des cartes)		
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence	5€
	Par internet	Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Par opération	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Par opération	Gratuit
Cartes et espèces		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [MasterCard ou VISA]	Par an	46.65 €

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 15 esplanade Brillaud de Laujardière - CS 25014 - 14050 CAEN CEDEX 4 - Immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro SIREN 478 834 930 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 022 868 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI14012021000000026 délivrée par la CCI de CAEN, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Mise à jour au 01/06/2025.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [MasterCard ou VISA] Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) [L'autre Carte]	Par an	46.65 € 19.10 €
Retrait d'espèces (cas d'un retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) [MasterCard ou VISA]	Par opération (à partir du 5ème retrait par mois)	1€.10€
Autres services		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement [SécuriCOMPTE Plus]	Par an	24 €

Offre groupée de services	Frais	
[Essentiel] (offre groupée la plus commercialisée*)	Par mois	9,85€
comprenant :	Total des frais annuels	118,20 €
Gestion du compte		
. Tenue de compte		
. Service d'alerte par SMS : Alerte essentielle - mise		
à disposition et/ou envoi des moyens de paiement		
. E-relevé mensuel		
Commission d'intervention		
. Commission d'intervention: 12 commissions par an		
Moyens et opérations de paiement		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement		
internationale à débit immédiat ou à débit différé)		
[Mastercard Standard] ou [Visa Classic]		
. Envoi de la carte en pli simple à la demande du client		
. Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)		
. Frais de refabrication de la carte perdue ou volée		
. Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un		
virement SEPA occasionnel ou permanent)		
. Emission et réception d'un virement Instantané SEPA		
. Frais par paiement d'un prélèvement SEPA		
. Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA		
. Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA		
. Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client		
. Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur		
. Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 chèque		
de banque par an		
Retrait d'espèces par carte au moyen de la carte		
incluse dans l'offre		

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 15 esplanade Brillaud de Laujardière - CS 25014 - 14050 CAEN CEDEX 4 - Immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro SIREN 478 834 930 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 022 868 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI14012021000000026 délivrée par la CCI de CAEN, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Mise à jour au 01/06/2025.

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie
- . Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement
- . Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte au moyen de la carte incluse dans l'offre

. En euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Assurance de la Banque au Quotidien

. Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- . Accès au service de renseignements Merci pour l'info: 2 demandes par an
- . Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- . Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique.
- * offre commercialisée auprès de la clientèle majeure, sur les 12 mois précédents la date de conception de ce document d'information tarifaire ou sur la période de disponibilité des données en cas de changement d'offre. D'autres offres groupées sont disponibles.

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.

Informations sur les services supplémentaires

Informations sur les frais afférents aux services dépassant le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services (à l'exclusion des frais énumérés ci-dessus)

Services	Frais	
[Offre Essentiel]		
. Commission d'intervention	Par opération	8€
. Frais d'émission d'un chèque de banque	Par opération	15.80€